

1- Réponse à la question concernant l'accès aux coordonnées des professionnels de santé

NeS recueille les données directement auprès des professionnels de santé, et les informe, à chaque fois de l'utilisation qui en sera faite (dans le cas présent, annuaire des professionnels de la région utilisant les services de l'ENRS, dont Therap'e-web).

De plus, chaque utilisateur est informé de l'utilisation de ces données personnelles dans la charte Utilisateur qu'il a obligatoirement signé de manière électronique à sa première connexion. D'ailleurs, l'Utilisateur est informé dans cette charte qu'il peut exercer ces droits informatiques et Libertés :

« Conformément à la réglementation sur la protection des données, et notamment le règlement européen sur la protection des données et la loi Informatique et Libertés modifiée, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et un droit à la portabilité des données sur les données le concernant.

L'Utilisateur est informé que pour garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées, chaque action est tracée et horodatée en reprenant son identité, ses actions effectuées sur les données et documents associés.

L'Utilisateur peut exercer ses droits pour des motifs légitimes auprès de NeS par demande écrite à l'adresse enrs@normand-esante.fr avec comme objet « droits d'accès, de rectification et d'opposition ».

Enfin, le GCS collecte également des données des professionnels de santé sur la base des annuaires publics (RPPS). Il est constant en droit que les données rendues publiques par la personne concernée peuvent être traitées par le responsable de traitement. L'article 9 du RGPD, concernant spécifiquement les données sensibles, renvoie d'ailleurs à cette possibilité.

2- Réponse à la question sur l'accès aux données d'identification des patients

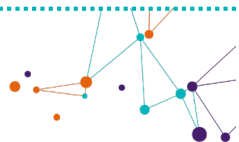
A l'évidence, le GCS met en place des outils dans le domaine de la e-santé, et dans le cas présent dans le domaine de la télémédecine.

Avant chaque déploiement d'outil, le GCS travaille au respect des principes de privacy by design (prise en compte des questions relevant de la protection des données personnelles dès la conception) de la part de son éditeur.

Dans le cas présent, il est indiscutable qu'un professionnel de santé peut, en utilisant le moteur de recherche, accéder à des données d'identification de certains patients qui ne relèvent pas de la propre patientèle du professionnel de santé.

D'une part, on relèvera que ces données concernent les noms et prénoms, date de naissance, coordonnées. La case concernant la situation familiale, bien que toujours à l'écran, ne peut pas être complétée par les professionnels. Le GCS a en effet estimé que cette possibilité offerte par l'éditeur n'était pas nécessaire à la prise en charge des patients (respect du principe de minimisation mis en place par le GCS). On remarquera ainsi qu'il ne s'agit que de données d'identification et en aucun cas de données concernant la santé.

D'autre part, le GCS, conscient de cette possibilité, a tout de même souhaité laisser cette possibilité aux utilisateurs afin de simplifier leur pratique de la télémédecine. Une balance des



intérêts a donc été réalisée entre la confidentialité des données d'identification des patients et la pratique des professionnels.

Il a été estimé que l'accès aux coordonnées des patients permettaient aux professionnels de santé d'inviter en téléconsultation leurs patients sans avoir à renseigner leurs coordonnées si ceux-ci étaient déjà connus de l'application. Cela présente le double avantage d'éviter une saisie manuelle systématique premièrement, et deuxièmement, de réduire le risque d'erreur lors de la saisie des coordonnées du patient.

De plus, le GCS rappelle que chaque utilisateur a signé le document intitulé « Charte Utilisateur », disponible sur le portail App'e-santé et qu'aux termes de cette charte :

« En signant la présente charte, l'Utilisateur est pleinement conscient des droits et obligations qui lui incombent en tant qu'Utilisateur d'une plateforme de l'espace numérique régional de santé (ENRS).

L'Utilisateur utilise la plateforme de l'ENRS mise en place par le GCS Normand'e-santé (dénommé NeS) pour l'exercice de sa profession. Il doit donc tenir compte du cadre légal qui régit sa profession. L'utilisateur est le seul responsable de la gestion de son compte et s'engage à respecter les droits liés à son profil et à lui seul.

Par la présente charte, l'Utilisateur est également informé que ses actions sur la plateforme sont tracées et horodatées afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données traitées ».

Ainsi, chaque professionnel est responsable de l'utilisation qu'il fait de la plateforme, et notamment selon les règles de sa déontologie. De plus, en cas d'accès frauduleux à des données par un utilisateur, le GCS disposera de la trace de cet accès frauduleux.

Dès lors, le GCS a estimé que l'intérêt de laisser l'accès aux données d'identification des patients était justifié et était contrebalancé par la signature de chaque professionnel utilisateur de la plateforme. Enfin, les mécanismes mis en œuvre permettent de responsabiliser chaque acteur et d'intervenir en cas d'accès frauduleux,

Pour toutes ces raisons, le GCS estime normal les paramétrages choisis pour Therap'e-web, qui ont été décidé en toute connaissance de cause au regard de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel. Que dès lors qu'aucun consensus provenant des utilisateurs sur la suppression de ce paramétrage n'est venu à la connaissance du GCS, il n'y a pas lieu, pour l'heure, de modifier les choix opérés.